Public

- Personne souhaitant actualiser ses connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité des chariots concernés

Prérequis

- Disposer d'une adresse mail personnelle unique
- Être reconnu apte par le service de santé au travail

Modalités d'admission

- Attestation de formation pratique à fournir. (§ 3.2 recommandations CACES®)

Durée

- 7 heures :
  - Théorie : 3 h 30 estimées en e-learning à effectuer sur une période de 10 jours de droits ouverts en centre
  - Tests théorique et pratique : 3 h 30 en centre

Modalités et méthodes pédagogiques

- Mixte, test d'évaluation des compétences numériques disponible sur aftral.com
- Séquence de cours en autonomie à distance ou en centre de formation, évaluation en centre
- En langue française

Qualité des formateurs

- Formateur habilité Testeur par l'OTC et inscrite sur sa cartographie validée par l'OC pour réaliser les épreuves CACES®.

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

R489 - RENOUVELLEMENT CACES® e-cariste Cat. 4

Cat. 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

Objectifs généraux

- Actualiser ses connaissances relatives à l'utilisation en sécurité d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté
- Vérifier par le passage d'un test son aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention de la catégorie concernée

Les plus de la formation

- Un gain de temps pour l'entreprise. Le salarié est acteur de son apprentissage : rythme et approfondissement
- Des frais de formation et de déplacement optimisés
- Plus de flexibilité dans le parcours de formation
- Suivi des modules de formation en ligne justifié par le détail du parcours de formation réalisé
- Des ressources pédagogiques très riches : modules de formations interactifs sonorisés, évaluations intermédiaires, FAQ, test CACES® « blanc », synthèses téléchargeables
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- Réalisation d'évaluations pédagogiques avec enregistrement des résultats obtenus
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences
- Evaluation finale : Passage du test CACES®

Validation

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée, si résultat positif. En cas d'échec, attestation des compétences acquises/non acquises.
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6871
- Codes RS : 6871
- Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 31/10/2024)
- Codes Certif Info : 106701

Agrément

- GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**/**
▪ Présentation de la formation et des modalités de réalisation présentielles et distancielles selon le calendrier établi par le centre de formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle EAO ou salle équipée d'un ensemble multimédia ou Plateforme de formation en ligne

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE ESTIMEE
1	**Actualiser ses connaissances théoriques**	**3 h 30**

Théorie

- Module 1 : Devoirs et responsabilités du cariste (+/- 30 min)
  - Sécurité dans l'entreprise
  - Conduire un chariot
  - Contrôle et prévention : Qui fait quoi ?
  - Responsabilités du cariste
  - *Quizz de fin de module*
- Module 2 : Technologie des chariots (+/- 30 min)
  - Catégories de chariots
  - Technologie
  - Poste de conduite
  - *Quizz de fin de module*
- Module 3 : Prise de poste et vérification (+/- 15 min)
  - Se préparer avant le départ
  - Vérifications de prise de poste
  - Droit d'alerte et de retrait
  - *Quizz de fin de module*
- Module 4 : Règles de conduite et de circulation (+/- 30 min)
  - Signalisation et plan de circulation
  - Consignes générales de circulation
  - Circulation sur la voie publique
  - *Quizz de fin de module*
- Module 5 : Manutention des charges (+/- 50 min)
  - Supports de manutention
  - Stabilité et plaque de charges
  - Modes opératoires : prise de charges au sol, gerbage en pile, stockage en palettiers, chargement de véhicules
  - Consignes en cas d'accident ou d'incendie
  - *Quizz de fin de module*
- Module 6 : Fin de poste (+/- 15 min)
  - Opérations de fin de poste
  - Entretien du chariot
  - Evaluation de fin de module
  - Eco gestes du cariste

Evaluation

- Module 7 : *Evaluation formative en ligne* (+/- 40 min)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle EAO ou salle équipée d'un ensemble multimédia
ou
Plateforme de formation en ligne

N° SEQUENCE		DUREE
2	**Bilan de la formation**	**/**
▪ Bilan		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle EAO ou salle équipée d'un ensemble multimédia ou Plateforme de formation en ligne

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Vérifier par le passage des tests théorique et pratique son aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention de la catégorie concernée**	**3 h 30**

Passage test Caces® ▪ Évaluation théorique - Réglementation et textes de la sécurité sociale - Classification et technologie - Sécurité ▪ Évaluation pratique - Adéquation - Vérifications - Conduite, circulation, manœuvres - Maintenance	**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle Chariot(s) Hall de manutention

Modalités techniques des formations distancielles : Disposer d'un environnement technique de travail adapté, cf. fiche PREREQUIS TECHNIQUES

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC …)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes règlementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, ***un plan de prévention*** *écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

- *à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,*
- *à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,*
- *au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :*
  - *maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;*
  - *maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;*
  - *présence d'une notice d'instructions.*

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R489

		Cat 1A	Cat 1B	Cat 2A	Cat 2B	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7
Salle	• Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour • Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin • Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains									
Chariot	• Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/déchar de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié)	X								
	• Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai • Hauteur de levée ≥ 3,10 m		X							
	• Chariot à plateau porteur • Capacité de charge ≥ 500 kg			X						
	• Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus). • Capacité de traction ≥ 3 t				X					
	• Chariot élévateur frontal en porte-à-faux • Capacité nominale ≤ 6 t H de levée ≥ 3,50 m					X				
	• Chariot élévateur frontal en porte-à-faux • Capacité nominale > 6 t						X			
	• Chariot élévateur à mât rétractable • Hauteur de levée ≥ 6 m							X		
	• Chariot élévateur à poste de conduite élevable • Hauteur de plancher ≥ 2,80 m								X	
	• Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B **ET** • Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6									X
ZONE d'évolution	• Surface	200 m²					300 m²	200 m²		
	• Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé								
	• Pente ou dévers Pente : rampe/terrain naturel, Longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot. Pente 8% mini. Dévers : rampe/terrain naturel Largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot. Pente 2% min			X	X	X				
	• Quai	Quai + dispositif de nivelage								
CHARGES	• Manutention standard	**2**	**3**			**3**	**3**	**3**		**2**
		Masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m								
	• Masquant la visibilité	**1**	**1**			**1**	**1**	**1**		
		Masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m								
	• Dépassant la capacité	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**		
		Charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité								
	• Pour palettier		**3**			**3**		**3**		
		Masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m								
	• Pour porteur			**1**						
		Masse ≥ 50% capacité de charge								
	• Pour remorque				**1**					
		MASSE ≥ 50% capacité de traction								
	• Préparation de commande								**3+3**	
		3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides								
Charges empilables (avec indication de la masse)			**3**			**3**	**3**	**3**		
		Masse ≥ 50% capacité nominale								
Charges spécifiques (avec indication de la masse)						**1**	**1**			
Palettier (hauteur des lisses mini)			3 travées 3 niveaux 0-2,90m			3 travées 3 niveaux 0-3,30m		3 travées 4 niveaux 0-6m	3 travées 3 niveaux 0-3,30m	
Camion ou remorque		Chargement déchargement				Chargement déchargement				Porte engin

	par l'arrière			depuis le sol		adapté